

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0448	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISERE	C.C DU 15/12/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

46 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

10 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à DI SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

14 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CICALA David – DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – PERRARD Damien – RENARD Isabelle - ROULOT Océane - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique

- 3. Désignation de représentants

Vu la délibération n° 20_07_15_184 portant désignation des représentants titulaires et suppléants au Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Nord-Isère (SCoT) ;

En raison de la démission de Monsieur MARMONIER Bernard de son mandat électif à la commune de Les Eparres en date du 26 avril 2022, le siège qu'il occupait en qualité de suppléant au Scot est resté vacant.

Suite à l'installation des nouveaux élus, la commune de Les Eparres propose de désigner Monsieur SUCHET Jean-Noël en qualité de représentant suppléant au SCoT en remplacement de Monsieur MARMONIER.

La désignation des représentants de la CAPI s'effectue au scrutin uninominal et à bulletin secret.

Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président (article L2121-21 du code général des collectivités territoriales).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE DESIGNER** Monsieur SUCHET Noël représentant suppléant au SCoT en remplacement de Monsieur MARMONIER
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO